

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf et le cinq avril à vingt heures trente le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle, sous la présidence de Monsieur VERRON Frédéric.

**Présents** : Mesdames COSTA, HOTTE, LEGAUT, MARTHOUD, GIROD.  
Messieurs BERTRAND, GARCIA, PERRAUD, PRAVAZ, TASSAN-ZANIN, VERRON.

**Absent** : Monsieur CROZY Patrick

**Secrétaire de séance** : Monsieur PERRAUD Laurent

### I. Délibérations

#### 1. Vote du budget primitif 2019 du budget général

Le Conseil Municipal **VOTE** à l'unanimité, le budget primitif 2019 du budget général qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 674 942.35 € pour la section de fonctionnement et à 637 418.54 € pour la section d'investissement.

#### 2. Vote des taux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote le maintien des taux 2018 pour le budget primitif 2019, à savoir :

- Taxe habitation : 11.40%
- Foncier bâti : 16%
- Foncier non bâti : 67.06%

#### 3. Vote des subventions

Compte tenu des rigueurs budgétaires actuelles, le conseil municipal décide de n'accorder que les subventions suivantes :

- Music'Yenne : 300 €
- Amicale des élus : 300 €
- Coopérative scolaire de l'école primaire (compte bancaire de la direction) : 2 400 €
- Coopérative scolaire de l'école primaire (compte bancaire classe 4) : 460 €

#### 4. Vote du budget primitif 2019 du budget d'assainissement

Le Conseil Municipal **VOTE** à l'unanimité, le budget primitif 2019 du budget assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 156 088.20 € pour la section de fonctionnement et à 130 601.20 € pour la section d'investissement.

#### 5. Approbation des dénominations de voies, de la numérotation métrique des immeubles

Afin de faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste, des autres services publics ou commerciaux et la localisation sur les GPS, il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de procéder à la dénomination des voies communales, **adopte** les dénominations pour les voies communales et privées telles qu'indiquées dans le tableau annexé à la présente délibération, **approuve** le système

de numérotation métrique retenu pour chaque point d'adressage, avec côté impair et côté pair, et **autorise** le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

## II Questions diverses

### A. Chemin partagé entre l'école et l'abri des Lacs

Le projet de chemin partagé (voie verte) sera repoussé, malgré son intérêt confirmé par l'étude technique préalable et malgré l'espoir d'obtenir une ou plusieurs subventions conséquentes (près de 70% au total sur un chiffreage d'environ 110 000 €).

B. Monsieur le Maire et Madame Virginie GIROD rendent compte de la tenue des entretiens individuels qui ont eu lieu ce jour avec chacun des membres du personnel communal.

C. Madame Catherine MARTHOUD rend compte de son intervention auprès de la SPA pour la mise au point de la convention qui permet la remise à cet organisme des chats errants qui peuvent être capturés sur notre commune (2 « pièges à chats » à votre disposition en mairie).

D. Madame Coralia LEGAUT rend compte de la réunion récente avec les éducateurs du secteur, en présence de Monsieur le Maire, concernant un groupe de jeunes identifiés sur notre territoire et les activités ou autres dispositifs qui peuvent leur être proposés.

La séance est levée à 23h45

Prochain conseil municipal le mercredi 15 mai à 20h30